



Commission Inclusion
Sociale, Démocratie
Participative et Droits
Humains de CGLU



Programme de la Réunion de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU

Le Droit à la ville dans le Nouvel Agenda Mondial - Vers des Villes Inclusives, Démocratiques et Durables

Bureau Exécutif de CGLU, le 12 juin 2015.

Horaires : de 16h30 à 18h30

Lieu: Gremio Nautico Uniao, Salle 1

OBJECTIFS DE LA RÉUNION :

Cette réunion vise à **consolider les propositions pour inclure le droit à la ville dans le Nouvel Agenda Urbain Mondial**, en partageant cette perspective au sein de CGLU.

Il s'agira aussi de définir **des actions communes et coordonnées pour renforcer le travail de plaidoyer politique** et promouvoir le droit à la ville dans le Nouvel agenda mondial et dans les pratiques des gouvernements locaux.

PARTICIPANTS :

- Les gouvernements locaux et associations de gouvernements locaux membres de la Commission : Canoas, Guarulhos, São Paulo, México, Plaine Commune, la Asociación Brasileira de Municipios, Nanterre, Bogotá, el Fons Catalá.
- Grâce au soutien du Secrétariat Mondial de GGLU, les organisations de la Société civile membre de la Plateforme Globale pour le Droit à la ville : La Coalition Internationale pour l'Habitat, l'Institut Polis, le Forum National Brésilien pour la Réforma Urbaine, WIEGO, Action

Aid, Habitat pour l'Humanité, l'Alliance Internationale des Habitants, Slum Dwellers International.

- Différents réseaux de villes engagés pour le droit à la ville : Les réseaux de villes du Forum des Autorités Locales de Périphérie pour des Métropoles Solidaire (FALP), Redcisur, Mercociudades, Association Brésilienne des Municipalités et des partenaires de la société civile membres de la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville

CONTEXTE :

En octobre 2016, l'avenir urbain du monde sera débattu au sein de l'ONU. Le sommet Habitat III définira un agenda de recommandations pour garantir la durabilité de l'accroissement de l'urbanisation mondiale au cours des vingt prochaines années. En effet, d'ici à 2050 les villes seront amenées à accueillir près de 2 milliards de nouveaux habitants.

Dans un monde où 1% de la population mondiale accapare 50% des richesses, les aires urbaines sont le creuset d'inégalités insoutenables. Comment construire des villes pour toutes et tous, sans reléguer les millions de personnes les plus modestes dans les marges sociales et spatiales ? Comment faire des villes des lieux de bien vivre, avec une meilleure qualité de vie et où il y a des opportunités pour l'ensemble des habitants ? Quelles sont les mesures qui permettent aux gouvernements locaux d'assumer leurs responsabilités dans la mise en œuvre des droits à l'éducation, à la santé, à un environnement sain, à l'emploi, à la participation, à la culture ou encore à la sécurité ? Comment garantir l'accès aux services publics et améliorer la mobilité urbaine ? Comment garantir une démocratie locale transparente avec une participation citoyenne ? Comment promouvoir des villes interculturelles et intergénérationnelles, sans discrimination, au sein il y ait de la place pour chacun et pour tous ?

Le Droit à la Ville est un droit collectif et individuel de toutes et tous les habitants, où le territoire des villes et ses alentours sont considérés comme des espaces d'exercice et de garantie des droits, afin d'assurer la distribution et le bénéfice équitable, universel, juste, démocratique et durable des ressources, richesses, services, biens et opportunités qu'offre la ville. Pour rendre ce droit effectif, un certain nombre de gouvernements locaux ont inclus dans leur règlementation des principes, des règles et des instruments et développent des politiques publiques pour que le droit à la ville devienne réalité.

Ainsi, depuis les années 2000, plusieurs gouvernements locaux ont adoptés des chartes de droits : la [Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville](#) (Saint-Denis, 2000) les chartes de Montréal (Canada), [la Charte de Mexico pour le Droit à la Ville](#) (2010), [les principes de Gwangju pour une](#)

[ville des droits humains](#) (Corée du Sud, 2012), [la Charte- Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la cité](#).

Forts de ces acquis, les gouvernements locaux de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU font le pari de défendre le droit à la ville comme une autre approche pour le développement urbain, basée sur une perspective intégrale, où le public et le commun sont la priorité dans la construction des villes.

ANTÉCÉDENTS :

Les gouvernements locaux membres de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et droits Humains de l'organisation mondiale des villes - CGLU sont mobilisés depuis 2004 pour promouvoir des villes inclusives, démocratiques et durables où les droits de toutes et tous sont garantis.

En 2011, les gouvernements locaux membres de CGLU ont adopté la [Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme](#) dans la Cité à l'initiative de la CISDPDH. Le premier des articles de cette Charte est consacré au droit à la ville.

En 2012, la 1ère Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville s'est tenue en Seine Saint-Denis (Francia), suivi en 2014 du Séminaire international des gouvernements locaux pour le Droit à la Ville à Mexico. Pendant ces rencontres, les principes du droit à la ville se sont concrétisés à travers la présentation de multiples outils qui permettent de mettre ce droit en pratique, depuis les gouvernements locaux et avec la participation citoyenne. Les [déclarations de Saint Denis](#) et de [Mexico](#), adoptées lors de ces séminaires affirment l'engagement des gouvernements locaux pour le droit à la ville afin de construire des villes justes, démocratiques et durables. Le droit à la ville est reconnu comme outil politique et juridique qui permet de bâtir un « autre monde urbain possible ».

Enfin, en novembre 2014, la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et droits Humains a participé à la création de la [Plateforme Globale pour le Droit à la Ville](#), qui regroupe 18 organisations de la société civile et des gouvernements locaux afin de promouvoir le droit à la ville à l'échelle mondiale.

PROGRAMME DE LA RÉUNION DE PORTO ALLÈGRE :

Modérateur : la réunion sera modérée par Patrick Braouezec, Président de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et Co-Président de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU et par Josep Roig, Secrétaire Général de CGLU.

1/ Le droit à la ville, pourquoi est-ce une nécessité dans la phase actuelle d'urbanisation du Monde?

- 20 min.

Les défis d'Habitat III :

- Le défi de construire des villes justes, démocratiques et durables - Patrick Braouezec
- Le défi de la représentation des gouvernements locaux - Josep Roig, Secretario CGLU
- Les attentes de la société civile par rapport à Habitat III - Nelson Saule

2/ Echanges de perspectives sur le droit à la ville

- 40 min.

- Jorge ROJAS, Secrétaire à l'intégration sociale de Bogota
- Nadia Campeão, Vice-maire de Sao Paulo
- Ronaldo Coelho, Habitat pour l'Humanité
- Marcelo Montenegro, Action Aid (TBC)
- Sonia Maria Dias, WIEGO
- Gilberto Aguiar, Forum National de Reforme Urbaine (Brésil)
- Fernanda Lima, Slum Dwellers International
- Bartiria Lima, Alliance Internationale des Habitants
- Deise Martins, Secrétariat des Relations Internationales de Canoas
- Eduardo Tadeu, Association Brésilienne des Municipalités (TBC)
- Fernando Santomauro, Directeur des Relations Internationales de Guarulhos (Brésil)
- Silvia Ayala, Fons Catalá, Grupo de trabajo de CGLU sobre Migraciones.

3/ Bases pour une stratégie coordonnée entre les différents réseaux et la société civile

1 heure.

Comment peser ensemble dans la définition de l'agenda urbain mondial ?
Comment concrétiser les alliances stratégiques entre les gouvernements locaux et la société civile ?

- Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité, point de départ pour Habitat III ? - Patrick Braouezec
- Présentation des outils de la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville et de son agenda - Perla Sofía Vázquez Díaz
- Comment avancer ensemble dans les propositions de mesures concrètes et d'indicateurs ?
- Quelles articulations entre les différents acteurs ?
- Quelles-sont les prochaines étapes ?
- Quels groupes de travail ?
- La prochaine réunion du Sommet de CGLU à Paris en décembre, un temps pour renforcer les alliances et concrétiser les propositions

Documents de référence :

- ✓ [Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité](#)
- ✓ [Déclaration Finale de Saint Denis](#)
- ✓ [Déclaration Finale de Mexico](#)
- ✓ [Villes pour la vie et droit à la ville : axes pour le nouvel agenda d'Habitat III](#)
- ✓ [Positionnement de la Global Task Force sur Habitat III pendant la Prepcom II \(anglais\)](#)
- ✓ [Agenda des évènements clefs de la Global Task Force \(anglais\)](#)
- ✓ [Communiqué sur les résultats de la Rencontre internationale pour le Droit à la Ville](#)
- ✓ [Plan d'action et axes thématiques de la Plateforme globale pour le droit à la ville](#)
- ✓ [Les expectatives de la société civile pour Habitat III \(espagnol\)](#)
- ✓ [Document de positionnement de HIC sur Habitat III \(anglais\)](#)